

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – SEM Golf du Makila Bayonne Bassussarry Pays Basque – Rapport pour l'année 2009 des représentants de la ville au conseil d'administration.

La Ville de Bayonne est l'actionnaire majoritaire de la Société d'économie mixte locale « Golf Du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque » et ce, depuis 2004, année de sa création.

Elle détient 3 495 actions d'une valeur nominale de 250 €, sur les 6 000 actions qui constituent le capital social de 1 500 000 €.

C'est à ce titre que sont présentés au Conseil municipal les principaux éléments de l'activité et des comptes de cette société d'économie mixte pour l'exercice clos au 31 octobre 2009.

Activité de la Société

La société a pour objet l'exploitation du golf du Makila.

La Ville de Bayonne compte sept représentants au sein du conseil d'administration, sur un total de treize membres ; la présidence et la direction générale de la société sont confiées à l'un de ces représentants.

L'effectif moyen des salariés employés durant l'exercice est resté stable (18 personnes).

Malgré des événements climatiques défavorables (tempête, inondation), l'activité a été conforme aux prévisions. Le chiffre d'affaires sur dix mois d'exploitation s'établit à 1,07 M€, non comparable à l'exercice précédent qui avait une durée de douze mois.

L'enseignement a été relancé à travers une offre commerciale de découverte du golf très incitative, avec l'arrivée en cours d'année d'un professeur de golf.

Les actions menées en direction du public ont concerné l'opération Ticket découverte durant lesquelles 80 jeunes (vacances d'hiver et d'été) ont participé à des stages d'apprentissage encadrés par un professeur de golf de la structure. De même, des journées découvertes à destination des scolaires ont été organisées avec les écoles Citadelle, Prissé et Maurice Ohana qui ont rassemblé une centaine d'élèves. Dans le cadre des tickets bleus, une vingtaine de personnes a également bénéficié d'une initiation au golf.

Les comptes annuels 2009 :

COMPTE DE RESULTAT AU 31 OCTOBRE 2009

En milliers d'euros	2009	2008
Produits d'exploitation	1 084	1 280
Charges d'exploitation	1 024	1 213
Résultat d'exploitation	60	67
Résultat financier	- 49	- 53
Impôts sur les sociétés	4	3
Résultat net	12	11

BILAN AU 31 OCTOBRE 2009

ACTIF en milliers d'euros	2009	2008
Immobilisations nettes	2 819	2 909
Stocks marchandises	103	104
Clients, autres créances et divers	372	297
Disponibilités	176	95
Total de l'actif	3 470	3 405

PASSIF en milliers d'euros		
Capitaux propres	1 589	1 578
Emprunts et dettes	1 416	1 486
Fournisseurs, dettes et divers	465	341
Total du passif	3 470	3 405

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 084 K€, en baisse de 15%, (sur 10 mois au lieu de 12 mois l'exercice précédent) avec notamment :

- prestations de services : 890 K€
- ventes pro-shop : 180 K€.

Les charges d'exploitation représentent 1 024 K€, en diminution de 15 % (sur 10 mois au lieu de 12 mois l'exercice précédent). Le résultat d'exploitation est de 60 K€ contre 67 K€ en 2008 ; ce résultat s'entend après 96 K€ d'amortissements.

La charge financière de l'emprunt représente 49 K€.

Au final, l'exercice comptable se solde par un bénéfice de 12 K€.

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M.Bergé, s'abstiennent.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.